

La place du cinéma à l'université et dans la documentation

L'exemple de Paris III

Peut-on enseigner le cinéma sans montrer les films ? Impossible, répond l'université Paris III–Sorbonne nouvelle. Depuis 1969, date de la création de son premier département d'études cinématographiques, l'établissement n'a cessé de conserver et d'enrichir, sur des supports différents et complémentaires, d'importantes ressources cinématographiques : films argentiques projetés dans le cadre de la Cinémathèque universitaire, vidéogrammes consultables à la vidéothèque de l'UFR (unité de formation et de recherche) ou à la bibliothèque universitaire.

Bernard Bastide

Université de Marne-la-Vallée
bastideb@wanadoo.fr

Mai 68 fut l'occasion de mettre un grand coup de pied dans la fourmière universitaire. La contestation étudiante va non seulement remettre en cause les savoirs traditionnels et leurs modes de transmission, mais aussi s'attacher à promouvoir de nouvelles disciplines. Parmi ces dernières, les disciplines artistiques – arts plastiques, musique et cinéma – se taillent incontestablement la part du lion. Mais les étudiants ne veulent plus se contenter d'un savoir purement théorique. Le goût du jour incite chacun à tisser des liens étroits entre pratique et théorie. « *Bientôt on aura / tous sa caméra / et l'on filmera / comme Agnès Varda* » prophétisaient, en 1964, les apprentis cinéastes de *Dragées au poivre* de Jacques Baratier.

Après mai 1968, les rapports à la pratique de réalisation vont devenir, avec la formation des enseignants et l'accès aux films, l'une des préoccupations majeures des universités. Celles-ci se dotent peu à peu d'enseignements cinématographiques,

souvent dans l'improvisation d'une rentrée et sous l'impulsion d'un enseignant déjà titulaire de l'enseignement secondaire ou supérieur. « *C'est en milieu universitaire que l'expansion et l'institutionnalisation de la culture cinématographique sont les plus visibles* », affirme à ce propos Fabrice Montebello¹. Au début des années 1970, les premiers séminaires consacrés à l'étude du cinéma commencent à fleurir dans les principales universités parisiennes.

Nommé enseignant de cinéma à Paris I en 1969 alors qu'il est déjà en poste à Montréal, l'historien du cinéma Jean Mitry s'y maintiendra jusqu'en 1976, les deux dernières années avec le statut de simple chargé de cours en raison de ses 70 ans révolus. La même année 1969, l'université de Montpellier ouvre un poste de professeur en histoire de l'art pour Henri Agel, pionnier de l'ensei-

* Remerciements à Jean-François Crétaz, Laure Gaudenzi, Michel Marie, Reza Rokoe.

1. Fabrice Montebello, *Le cinéma en France*, Armand Colin, coll. « Cinéma », 2005.

Docteur en études cinématographiques et audiovisuelles, **Bernard Bastide** enseigne à l'université de Marne-la-Vallée. Auteur, entre autres, de l'ouvrage *Les cent et une nuits d'Agnès Varda: chronique d'un tournage* (Pierre Bordas et Fils, 1995) et, avec Jacques Olivier Durand, du *Dictionnaire du cinéma dans le Gard* (Presses du Languedoc, 1999), il est également membre du conseil d'administration de l'AFRHC et secrétaire d'édition de la revue 1895.

gnement secondaire dans les années 1950 et docteur ès lettres avec une thèse consacrée au *Tragique dans l'œuvre de Jean Grémillon*².

Double incarnation de la figure des « pères fondateurs » de l'enseignement cinématographique, ces deux illustres pionniers accédèrent à ces fonctions mais seulement en fin de carrière. Sans avoir eu ni le temps ni la possibilité de former des équipes de recherche et d'impulser une véritable dynamique. « *L'enseignement à l'université est arrivé vingt ans trop tard en ce qui me concerne* », confessait d'ailleurs Mitry à la fin de sa vie³.

En 1973, l'université Paris I est la première à proposer un enseignement du cinéma sur trois cycles. Mais ses enseignants, majoritairement recrutés dans les rangs des professeurs du secondaire - certifiés ou agrégés - ne permettent pas d'accéder à l'institutionnalisation tant attendue. Encore un coup pour rien. « *L'université n'a vraiment intégré le cinéma que lorsqu'elle a décidé de recruter un professeur, titulaire de chaire en études cinématographiques* » affirme Michel Marie⁴. Selon lui, « *c'est Paris III - Sorbonne nouvelle qui, en 1983, sera la première à créer une chaire de professeur en sciences de l'information et de la communication, profil cinéma* », alors que

les premiers enseignants nommés au début des années 1970 n'étaient qu'assistants ou maîtres assistants, ce qui leur enlevait toute possibilité de devenir officiellement directeurs de recherche.

Montrer le cinéma

Enseigner le cinéma implique l'obligation d'avoir accès aux copies des œuvres étudiées afin de les projeter aux étudiants, sans pour autant bafouer la législation sur les droits d'auteur. Face à ce casse-tête, chaque université tâtonne, s'applique à forger l'outil le plus approprié à ses besoins... et fait feu de tout bois! À Nanterre, par exemple, la Cinémathèque française accepte de mettre à la disposition de l'université quelques copies destinées à illustrer les conférences qu'Henri Langlois y donne durant trois ans, à partir de 1970. Pour autant, il est hors de question de généraliser cette pratique.

Quelle réponse trouve Paris III à cette épineuse question? En 1969, sous l'impulsion d'Alain Virmaux, maître assistant en littérature française spécialiste des surréalistes, celle-ci se dote tout à la fois d'un département d'Études cinématographiques (Decav) et d'une structure associative destinée à pouvoir louer aux différentes fédérations de cinéclubs existantes des copies 16 mm en non commercial. Au début, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les projections se déroulent dans l'amphi A, où une cabine de projection 16 et 35 mm a été spécialement aménagée à cette attention lors de la construction du bâtiment. Mais très vite, ce type de fonctionnement atteint ses limites: le département se révèle dans l'incapacité financière de couvrir des coûts de location exorbitants et l'amphi A est réquisitionné pour les cours magistraux. Les compteurs sont remis à zéro. En attendant la vidéo - qui n'arrivera qu'une dizaine d'années plus tard - il faut trouver une solution rationnelle destinée

à mettre à disposition des enseignants les copies des films étudiés dans leurs cours.

La réponse ne se fera guère attendre. En 1973 est créée la Cinémathèque universitaire, association loi 1901 dont le siège est celui de l'Institut d'art et d'archéologie (Paris I). Cet ancrage se traduit dans les faits par une présence massive d'enseignants de cette université. Dans le bureau initial figurent en effet Claude Beylie, Jean Mitry, Jacques Goimard et Jean-Paul Torok, tous enseignants à Paris I. Le but de cette cinémathèque d'un nouveau genre? Rien moins que la « *promotion et la diffusion de la culture cinématographique en milieu universitaire*⁵ ».

Claude Beylie est la pierre d'angle du projet. Enseignant titulaire de lycée, puis d'université à l'UFR d'art et archéologie, il est par ailleurs journaliste spécialisé dans le 7^e art (*Cinéma, Cahiers du cinéma*) et animateur enthousiaste du ciné-club des Invisibles. Cette dernière activité lui permet de tisser un important réseau amical qui sera souvent mis à contribution pour constituer les premiers jalons de la collection. Avec ses amis Raymond Borde (Cinémathèque de Toulouse) et Fred Jung (Cinémathèque du Luxembourg), il pratique notamment le troc de copies 16 mm en double. Auprès des distributeurs d'Art et essai spécialisés dans la réédition de films anciens, il récupère des copies 35 mm devenues obsolètes après seulement quelques semaines d'exploitation en salles.

« *Je crois que l'une des premières copies du fonds fut Madame de... de Max Ophüls* », se souvient Michel Marie (Paris III), aujourd'hui vice-président de la Cinémathèque universitaire. « *En 1963, lorsque Claude Beylie a consacré une monographie à ce cinéaste⁶, le distributeur du film lui a donné une copie usagée afin qu'il puisse étudier le film sur*

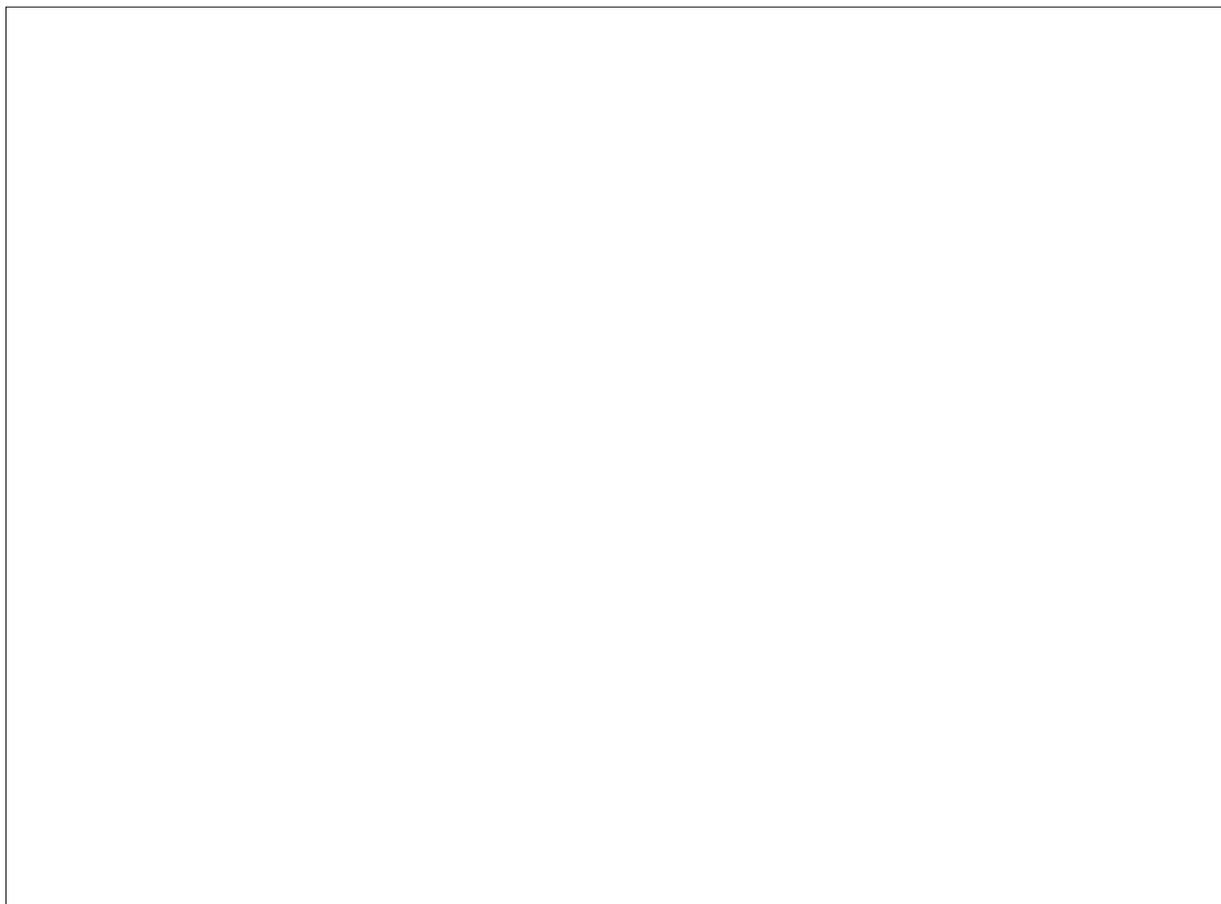
2. Cf. les entretiens avec Jean Mitry et Henri Agel dans Monique Martineau (dir.), « L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel », *Cinéaction*, n° 45, 1988.

3. Monique Theye, « Jean Mitry: un "inventeur" », dans Monique Martineau (dir.), « L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel », *op. cit.*, p. 42.

4. Michel Marie, *Guide des études cinématographiques et audiovisuelles*, Armand Colin, 2006, p. 29.

5. *Journal officiel de la République française*, n° 290, 13 décembre 1973.

6. Claude Beylie, *Max Ophüls*, Seghers, 1963.



Stock de la cinémathèque universitaire à Paris III. Photo: Laure Gaudenzi

une table de montage. » Nommé maître assistant en cinéma à Paris III en 1974, Michel Marie entre au bureau de la cinémathèque l'année suivante. Plutôt que de développer, à Paris III, une deuxième cinémathèque universitaire copie conforme de celle de Paris I, il préfère modifier les statuts afin d'élargir la sphère d'intervention de l'association déjà existante. Très investi dans la structure, il consolide avec l'aide de ses amis exploitants le réseau de récupération auprès des collectionneurs privés et forains, mais aussi se plaît à emprunter d'autres chemins moins balisés pour inlassablement enrichir les collections.

À côté des traditionnelles récupérations de copies promises à la casse, l'enseignant-chercheur reste attentif aux mutations du marché, par excellence génératrices de gâchis mémorables. Lorsqu'au début des années

1980, Citévox, diffuseur de films au sein de l'Ufoleis, cesse ses activités, plusieurs centaines de copies sont ainsi sauvées de la destruction.

À la même période, dans le cadre d'un partenariat avec les universités de Californie et de New York, Paris III accueille annuellement plusieurs dizaines d'étudiants américains. Les frais d'inscription dans l'université française étant modiques, en contrepartie Paris III reçoit chaque année, à hauteur de 2 000 dollars, des copies super 8 et 16 mm de films patrimoniaux (Griffith, Porter, etc.), soigneusement choisis dans le catalogue du distributeur américain Blackhawk. C'est notamment grâce à cette dotation que l'université pourra développer l'enseignement et la recherche sur le cinéma muet.

Au fil des ans, grâce à des enrichissements diversifiés, la collection ne

cesse de grandir. Durant l'année universitaire 2005-2006, pas moins de 150 nouveaux titres sont venus enrichir un fonds qui compte désormais - rushes, doublons et films incomplets mis à part - quelque 5 432 films catalogués. Parmi ceux-ci, nombre de classiques du cinéma mondial, mais aussi quelques perles rares. Certaines œuvres sont difficilement visibles ailleurs, même au sein des collections des Archives françaises du film ou de la BnF. D'autres encore sont inédites en France. C'est le cas notamment de *Merci Natércia!* de Pierre Kast (1960), que les étudiants inscrits en master ou doctorat à Paris III peuvent consulter sur table de visionnage ou sous la forme d'une copie vidéo.

Face à un accroissement endémique, la crise du logement menace. Tandis que la plupart des copies 35 mm sont stockées au quatrième

sous-sol de l'université de Tolbiac, le reliquat trouve place dans les sous-sols de Paris III, à des degrés de température et d'hygrométrie qui - en raison de l'absence de ventilation et de la proximité de la Seine - sont parfois assez éloignés des normes idéales de conservation. Seuls les films nitrates - une petite cinquantaine - bénéficient du confort trois étoiles des casemates des Archives françaises du film à Bois-d'Arcy.

Comment montrer ces films ?

Au tournant des années 1990, Paris III va montrer son attachement à la Cinémathèque universitaire en consolidant la structure et en jouant la carte de la professionnalisation. En 1992, deux postes de techniciens audiovisuels, ceux de la programmatrice et du projectionniste, sont en effet pérennisés.

Recrutée à l'origine comme simple vacataire, Laure Gaudenzi occupe désormais les fonctions de programmatrice. Chaque début de semestre, elle établit un programme de dix séances hebdomadaires, dans lesquelles les films sont regroupés par thèmes, cinéastes ou cinématographies nationales. Destinés avant tout à illustrer les problématiques développées dans les cours, les programmes sont établis en étroite concertation avec les enseignants en cinéma de Paris III. Au total, cela représente la bagatelle de 250 séances annuelles, organisées de novembre à mai, du lundi au vendredi, au rythme de deux séances quotidiennes, la première à 12 h, la seconde à 17 h. La programmation est non seulement affichée dans les couloirs de l'UFR de cinéma, diffusée sous la forme d'un *flyer* dans l'enceinte de l'établissement, mais également envoyée par courriel aux étudiants abonnés.

Les projections, qui se déroulent toutes dans la salle 497, affectée à ce seul usage, sont ouvertes à tous les étudiants de Paris III, moyennant l'ac-

quittement d'un abonnement annuel de 30 euros. « *Ce sont surtout les étudiants inscrits en première année de licence, les plus nombreux, qui fréquentent ces projections*, précise Laure Gaudenzi. *La raison en est simple: ce sont eux qui éprouvent le plus grand besoin de construire leur culture cinématographique et, de plus, ils n'ont pas accès aux postes de recherche, réservés aux étudiants de master.* »

Le financement est totalement autarcique. L'université rémunère les deux salariés, fournit les lieux de stockage, un bureau et une salle de projection. L'argent collecté par les adhésions permet de financer la cotisation de membre associé à la Fédération internationale des archives du film (Fiaf), les frais de transport des copies de films (essence, assurance) et les frais de sortie de stock pour les films nouvellement déposés.

Contrairement aux salles de repertoire, la Cinémathèque universitaire ne bénéficie plus désormais d'aides du Centre national de la cinématographie (CNC). Celles qu'elle a perçues jadis, dans les années 1980, lui ont permis d'acquérir du matériel de rangement (étagères, boîtes), une table de montage pour la vérification des copies, et à informatiser la collection de films. Projecteur 35 mm et fauteuils ont, quant à eux, été récupérés dans des salles commerciales en faillite.

Découvrir le cinéma selon l'ancien rituel

À l'ère de la diffusion massive du DVD, de la multiplication de l'offre patrimoniale en salles (Cinémathèque française, salles d'art et essai, etc.) et de l'explosion récente de la VOD (vidéo à la demande), les séances de la Cinémathèque universitaire ont-elles encore un sens? Les chiffres pourraient en faire douter.

7. Par décision du conseil d'administration, la salle a été baptisée Michel Colin, du nom d'un professeur associé de Paris III, décédé accidentellement.

À Paris I, les projections ont été arrêtées il y a deux ans, à la fois faute de public et de bénévoles suffisamment motivés pour les organiser. Avec seulement 2 458 spectateurs - contre 6 260 l'année universitaire précédente - l'année universitaire 2005-2006 est une année noire, marquée par une chute spectaculaire de la fréquentation à Paris III.

Mais plusieurs raisons peuvent expliquer ces mauvais résultats, que beaucoup considèrent comme purement conjoncturels. Tout d'abord, la surexposition médiatique de l'ouverture de la Cinémathèque française, avec ses abonnements à 10 euros par mois, qui a aspiré nombre de spectateurs potentiels. Peu après, les grèves autour du CPE (contrat première embauche) qui ont entraîné la fermeture de l'établissement et la suppression d'un tiers des séances, réduites comme une peau de chagrin de 250 à 177.

Cette érosion de la fréquentation suffit-elle à considérer le dispositif comme obsolète et incite-t-elle à tourner la page de cette belle aventure? Rien n'est moins sûr. Même si la plupart des films présentés lors de ces séances sont désormais accessibles sur d'autres supports, la Cinémathèque universitaire offre la possibilité à un jeune public, nourri au sein du DVD et du téléchargement pirate sur Internet, de découvrir certains des derniers films du patrimoine encore tirés sur support argentique, dans un mode de visionnage collectif sur grand écran et non pas individuel sur petit écran. De plus, le rituel imposé des séances uniques, à date et heure fixes tous les jours ouvrables, impose aux étudiants un rythme de visionnage particulièrement soutenu et les invite souvent à découvrir des films auxquels ils n'auraient pas, spontanément, prêté attention.

Le large spectre de l'offre n'en bute pas moins parfois sur un manque évident de curiosité. Dans la pratique, force est en effet de constater que ce sont les classiques et les films bénéficiant d'une forte prescription des enseignants (lien direct avec le

cours, présentation du film) qui totalisent le plus grand nombre d'entrées. Alors qu'aujourd'hui la moyenne s'établit à une vingtaine de spectateurs par séance, *L'homme à la caméra* de Dziga Vertov et *Le cuirassé Potemkine* de S. M. Eisenstein totalisent chacun 80 spectateurs. À l'autre extrémité du spectre, pas un seul spectateur ne s'est laissé tenter par la présentation, le 7 décembre dernier, d'*Entente cordiale* (1939), pourtant l'un des meilleurs films sonores de Marcel L'Herbier.

L'arrivée de la vidéo

Au début des années 1980, lorsque la vidéo domestique (VHS) a pointé son nez sur le marché, Paris III y a vu l'opportunité de compléter - à l'aide d'un support nouveau - son fonds d'images à destination des enseignants et des étudiants. Mais si l'accès aux supports est désormais facilité, comment faire en termes de gestion de droits cinématographiques? « *Au début, il n'y avait pas de sociétés type Adav [Ateliers diffusion audiovisuelle] qui géraient les droits pour fournir l'Éducation nationale, se souvient Michel Marie. Il fallait acheter les droits titre à titre, directement auprès de l'éditeur - ce qui était difficile à gérer en termes de bureaucratie - et qui plus est à des tarifs exorbitants.* »

Alors que l'exception pédagogique a été adoptée dans plusieurs pays européens (Pays-Bas, Grande-Bretagne, etc.), la France, sous la pression des producteurs et éditeurs de films patrimoniaux, a toujours rechigné à faire de même. Chez nous, en raison d'une tradition cinéphilique, le patrimoine cinématographique constitue une petite niche de revenus que certains ayants droit ne souhaitent pas facilement voir grignoter, même pour la bonne cause d'un usage pédagogique.

Face à cette difficile question des droits, l'UFR de cinéma et la bibliothèque universitaire vont manifester

une réactivité et apporter des réponses différentes.

La première va prendre la décision de créer sur le champ une vidéothèque à usage d'enseignement et de recherche, principalement constituée par l'enregistrement systématique de

Chez nous,
en raison d'une tradition
cinéphilique, le patrimoine
cinématographique
constitue une petite
niche de revenus
que certains ayants droit
ne souhaitent pas
facilement voir grignoter,
même pour la bonne cause
d'un usage pédagogique

tous les films de long métrage diffusés sur les chaînes de télévision hertziennes. Vingt-cinq ans après, la vidéothèque de l'UFR a constitué un véritable trésor de guerre: quelque 14 000 titres de films, de tout genre, époque ou nationalité. « *Afin de ne pas contrevenir aux règles édictées par l'Alpa [Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle] et de bénéficier de la protection de l'Éducation nationale, nous avons considéré que tous les enregistrements réalisés faisaient partie d'une vidéothèque de recherche interne à l'UFR* », précise Michel Marie.

Depuis le recrutement de Roland Rasolo, responsable du fonds salarié par l'université, tous les documents enregistrés ont été dûment classés, répertoriés et catalogués. Ils sont désormais accessibles sur une base informatique à usage strictement interne. En dépit de nombreuses convoitises extérieures qu'il ne manque pas de

susciter, le fonds reste accessible uniquement aux enseignants-chercheurs et étudiants en master et doctorat de l'UFR études cinématographiques et audiovisuelles de Paris III (environ 500 personnes) - sous la forme de copies spécialement tirées à leur attention, et cela pour leurs seules activités de recherche. On peut d'ailleurs se féliciter qu'une évolution très récente du domaine de l'exception pédagogique permette désormais aux enseignants de citer dans leurs cours des émissions de télévision et parfois des extraits de films - mais encore à des conditions très restrictives (accords entre société de droits et Éducation nationale) - sans contrevenir à la loi.

Les collections de la bibliothèque universitaire

La place prépondérante prise par l'enseignement du cinéma dans l'université Paris III depuis la fin des années 1980 va conduire la bibliothèque universitaire à faire une large place à ce mode d'expression dans ses collections. Pour elle, il s'agit tout à la fois de compléter l'offre de la vidéothèque de l'UFR et de répondre à l'attente de l'ensemble des étudiants. Sa politique va passer par la constitution de son propre fonds de VHS puis de DVD et la mise à disposition, dans l'enceinte de la bibliothèque universitaire, de postes de visionnement sur place.

En l'absence de tout diffuseur spécialisé, les premières acquisitions se font auprès d'enseignes spécialisées et de distributeurs qui parfois se gardent bien de préciser que leur cession de support n'autorise qu'une consultation dans le cercle de famille. La création, en 1984, de l'Adav, centrale d'achat spécialisée dans le domaine de la diffusion culturelle de documents audiovisuels, va offrir à l'université l'opportunité de se mettre en conformité avec la loi sur le droit d'auteur. Suivant les périodes, ce fournisseur, ou Colaco, l'un de ses concurrents, se verra confier le mar-

ché des vidéogrammes. Le dernier renouvellement en date a été notifié à l'Adav le 7 novembre 2005, pour une durée de quatre ans.

Depuis 2003, les acquisitions de VHS et DVD de Paris III sont gérées par Reza Rokoe, bibliothécaire vacataire. « À l'origine, le fonds était principalement constitué de documentaires consacrés à des questions de société et aux principales formes artistiques, théâtre, danse, etc. Au fil des ans, la fiction a affirmé sa présence jusqu'à prendre, de très loin, la première place des acquisitions », nous explique-t-il. Grâce à un budget d'acquisition relativement confortable - 18 000 euros en 2006 - les achats de vidéogrammes n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et le fonds de s'accroître considérablement. En janvier 2007, la bibliothèque universitaire ne possédait pas moins de 3 300 VHS et quelque 1 694 DVD. Chaque fois que cela est possible, les titres en VHS sont remplacés par leur édition en DVD.

Comment se dessine la politique d'acquisition face à une production vidéographique de plus en plus pléthorique? Afin de pouvoir fournir aux enseignants les outils les plus adaptés à leur usage, la BU les sollicite régulièrement pour recueillir - pas toujours avec le succès escompté - leurs de-

siderata. Les bibliothécaires étoffent ces choix en fonction de plusieurs paramètres: notoriété de l'auteur, éloges, critiques, etc. Les documents sont, pour la plupart, consultables sur place et depuis peu empruntables pour une consultation dans le cercle de famille. Pour la consultation sur place, la BU offre 24 postes; en 2005, huit d'entre eux ont été équipés de téléviseurs combinés (TV, lecteur DVD et VHS) qui permettent une plus grande souplesse d'utilisation. Preuve que le service répond à une attente: en 2006, pas moins de 7 316 vidéogrammes ont été consultés sur place sur une durée de seulement dix mois, la bibliothèque ayant été fermée pour travaux en juillet et août.

En raison de restrictions de droits, un certain nombre de vidéogrammes ne peuvent pas faire l'objet d'une consultation sur place, mais seulement d'un prêt à domicile. Jusqu'au 1^{er} janvier 2007, seuls les enseignants pouvaient emprunter les DVD 24 heures, pour une consultation dans l'emprise de l'établissement destinée à servir d'illustration à leur cours. Depuis cette date, la BU a ouvert un service de prêt aux étudiants, d'une durée de 48 heures non renouvelable, emboîtant ainsi le pas à des pratiques en usage depuis quelques années dans les médiathèques municipales.

Témoins prochains d'une époque révolue?

De quoi l'avenir sera-t-il fait? À moyen terme, tout laisse à penser que l'enseignement du cinéma à Paris III connaîtra, dans les années futures, une croissance exponentielle, déjà bien amorcée. Dans ces conditions, l'accès aux films demeurera un paramètre capital, mais reste à savoir sur quel support et avec quel dispositif spectaculaire. Dès aujourd'hui, la diffusion numérique par Internet et le téléchargement sur des sites privés ont complètement bouleversé les conditions traditionnelles de l'accès aux films.

Aux États-Unis, les bibliothèques universitaires ont de moins en moins de lecteurs physiques, présents dans leurs salles de lectures, les étudiants étant tous massivement convertis à l'accès informatique des documents écrits et audiovisuels.

Face à ces mutations rapides et irréversibles, les copies argentiques de la Cinémathèque universitaire et les VHS de la vidéothèque d'UFR risquent fort de devenir, dans quelques années, des objets obsolètes, témoins de modes de consommation de l'image totalement révolus.

Janvier 2007